

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MINISTÈRE DU LOGEMENT



Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

Décision du 19 mars 2009 portant désignation des représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès du directeur des ressources humaines

NOR: DEVK0906534S

Le ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu l'arrêté du 27 novembre 2008 portant création de comités techniques paritaires au sein des services du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Arrête:

Article 1er

Sont nommés au comité technique paritaire central en qualité de représentants du personnel :

REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Syndicat FO Jacqueline BALZA Pascale VIZY Christian LEMOINE Pascal PAVAGEAU	Syndicat FO Eric VACHET Jean-François LEROUX Françoise LEFEVRE Maxime JEBALI
Syndicat CGT Francis COMBROUZE Patricia CERISAY Claudine MULLER	Syndicat CGT Arnaud DEMAY Marie-Christine VAN MARLE Colette WATELLIER
Syndicat CFDT Eve CALO Annick JAOUEN	Syndicat CFDT Gaël CHICHEREAU Gérard NIQUET
Syndicat UNSA Giovanni PROVINI	Syndicat UNSA Luc BODINATE

Article 2

La présente décision annule et remplace la décision du 27 juillet 2006 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès de la directrice générale du personnel et de l'administration.

Article 3

La présente décision arrêtée sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 19 mars 2009.

Le directeur des ressources humaines, J.-C. Ruysschaert